Crégy
LÈS-MEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° 159/2026

Autorisant la circulation et le stationnement d'un camion de plus de 3,5 sur la place Jean Rostand, pour la réalisation d'une étude géotechnique.

Le Maire de Crégy lès Meaux,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1,

Vu le Code de la route,

Considérant la nécessité d'autoriser la circulation et le stationnement d'un camion de plus de 3,5 tonnes sur la place Jean-Rostand les 19 et 20 octobre 2026, dans le cadre de la réalisation d'une étude géotechnique par la société PYRAMID GEOTEC

ARRETE :

Article 1er :
La circulation et le stationnement d'un camion de plus de 3,5 tonnes sont autorisés sur la place Jean-Rostand les 19 et 20 octobre 2026, de 7H00 à 19H00.
Le stationnement devra être effectué de manière à ne pas gêner la circulation des autres usagers, l'accès des services de secours ni le cheminement des piétons.

Article 2 : Le bénéficiaire de la présente autorisation sera tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et des biens. Il sera responsable des éventuels dommages occasionnés par le véhicule ou par son stationnement.

Article 3 : Monsieur le maire de CREGY LES MEAUX et madame la cheffe de police municipale de CREGY LES MEAUX sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :
- Madame Aminata BARRY de la société PYRAMID GEOTEC

Fait à Crégy les Meaux le 16 octobre 2026
Le Maire,
Christophe VAMBRE.

MAIRIE DE CRÉGY-LÈS-MEAUX

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication.